

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL 2022 09 02**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. GARNIER Jacques, maire de COUR ET BUIS

Conseillers en exercice : 12
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 12

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 21 septembre 2022

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe
ORSINGHER

Procuration :

Yann MARTINEZ donne procuration à
Jacques ROUSSEAU

Arlette TOGNARELLI donne procuration à Muriel RENARD

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
GARNIER Jacques	X		
ORSINGHER Philippe	X		
MOULIN Philippe	X		
TOGNARELLI Arlette		X	
MARTINEZ Yann		X	
JOURDAN Denis	X		
GAY Delphine	X		
RANCON Corinne	X		
RIGOUDY Florence	X		
DOLENZ Jean-Claude	X		
ROUSSEAU Jacques	X		
RENARD Muriel	X		

Objet : Acceptation indemnisation sinistre lampadaire chemin des murailles par GAN

Il est rappelé l'incendie d'un lampadaire chemin des Muraille survenu le 09 juillet 2020.
L'assurance de la commune, GAN ASSURANCES a été saisie.

Après étude du dossier (référéncé GAN 2020.314.653), l'expert a arrêté le montant des dommages à 1750.00€, vétusté déduite.

Après déduction de la franchise contractuelle de 447.53€, l'indemnisation s'élève à 1307.47€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à Accepter l'indemnité du sinistre.

Le Maire,
Jacques Garnier

Cour et Buis le 28 septembre 2022

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été exécutées :
Et la délibération reçue en Sous Préfecture

